TARIFSBAIGNADE

Jusqu'à la fermeture de Dolibulle 1

Com com (1)



Baignade tous bassins / Espace Balnéo (sauna, hammam, spa)

Entrée enfant (de 3 à 17 ans)	4,75 €	5,55 €
10 entrées enfant (de 3 à 17 ans) (2)	42,75 €	49,95 €
Entrée adulte (à partir de 18 ans)	5,90 €	6,90 €
10 entrées adulte (à partir de 18 ans) (2)	53,10 €	62,10 €
10 heures adulte (à partir de 18 ans) (2)	35,00 €	41,40 €

(1) Le tarif Communauté de communes est appliqué sur présentation d'un iustificatif de domicile.

Les communes y appartenant sont : Baguer Morvan, Baguer Pican, Broualan, Cherrueix, Dol de Bretagne, Epiniac, La Boussac, Le Vivier sur Mer, Mont Dol, Pleine Fougères, Roz Landrieux, Roz sur Couesnon, Sains, St Broladre, St Georges de Gréhaigne, St Marcan, Sougéal, Trans La Forêt, Vieux Viel.

(2) Les cartes d'abonnement sont valables jusqu'à la fermeture de Dolibulle 1.

Fermeture de la caisse 30 min. avant l'évacuation des bassins.

Comités d'entreprise : nous contacter.

Nous acceptons les chèques vacances et les coupons sport.

Pensez à vous munir d'une pièce de 1 € ou d'un jeton de caddie en métal pour fermer à clé votre casier.

Les enfants de moins de 8 ans ou ne sachant pas nager doivent être accompagnés d'une personne majeure.

L'espace Balnéo est réservé aux personnes majeures.









HORAIRES









Jusqu'à la fermeture de Dolibulle 1

piscine-dolibulle.com Réservez au 02 99 80 71 75





SCOLAIRE Ш PÉRIO

Présence d'un couloir de nage - Le personnel de surveillance se réserve le droit de gérer les installations sur le bassin en fonction de la fréquentation

SCOLAIRES VACANCES PÉRIODE

DIMANCHE	101400 > 12430				14h00 > 17h30	\ \ \							
SAMEDI					14h00 > 18h00	\ \ \ \		ĺ					
VENDREDI			12h00 > 18h00					I					
JEUDI			12h00 > 18h00					I		19h30 > 21h30			
MERCREDI					14h00 > 18h00								
MARDI					14h00 > 18h00			I		19h30 > 21h30			-
LUNDI			12h00 > 18h00										
0000	00000	0000	0017	14h00	15h00	16h00	17h00	18400	19h00	20h00	21400	22h00	2

Présence d'un couloir de nage - Le personnel de surveillance se réserve le droit de gérer les installations sur le bassin en fonction de la fréquentation.

